

## SOMMAIRE

### Hommes & métiers

- 2. ASSOCIATION**  
L'Efma se réinvente avec la crise afin de mieux répondre à ses membres
- 3. SOCIÉTÉ DE GESTION**  
Oddo présente son plan stratégique 2010 pour les CGPI
- 3. BANQUE PRIVÉE**  
Neufilze OBC reprend une posture offensive

### Cadre légal

- 4. BOUCLIER FISCAL**  
Le sort des contrats multisupports fixé par le Conseil d'Etat
- 6. CONTRATS DIVERSIFIÉS**  
Bercy remet en cause l'exonération d'ISF
- 9. PATRIMOINE PROFESSIONNEL**  
Des propositions pour faciliter la transmission d'entreprise dans le cadre familial

### Cas pratique

- 10-11. INGÉNIERIE PATRIMONIALE**  
Quand reconstitution familiale rime avec nouvelle organisation patrimoniale

### Dossier

- 12-14. ASSURANCE EMPRUNTEUR**  
Une libéralisation attendue aux effets incertains

### Finances

- 15. PAYS ÉMERGENTS**  
Encore du potentiel d'appréciation malgré le rebond récent
- 16. PORTEFEUILLES TYPES**
- 16. NOUVELLES OFFRES**
- 17. FONDS DIVERSIFIÉS**  
L'UFF lance une gamme de fonds et un observatoire de la clientèle patrimoniale
- 19-22. COTE ET COTATIONS**

### Veille

- 23. REVUE DE PRESSE**
- 23. LU POUR VOUS**
- 24. CARNET**
- 24. AGENDAS**

## RÉFORME DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

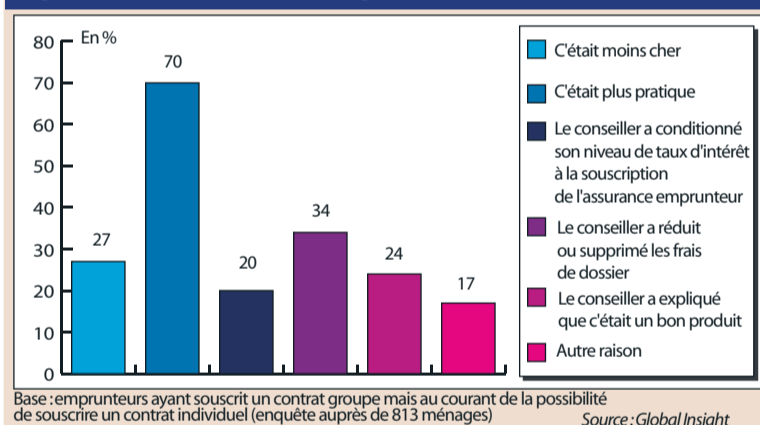
# La clientèle patrimoniale concernée avant tout

Les acteurs de l'assurance individuelle espèrent bouleverser les comportements des clients, à commencer par les plus aisés, au travers d'une réforme conservant une certaine latitude aux établissements prêteurs

RENFORCER LA CONCURRENCE sur le marché de l'assurance emprunteur en faisant en sorte que le client ne soit pas dissuadé de souscrire une police à l'extérieur de l'établissement qui lui délivre le crédit, tel est le but poursuivi par le gouvernement à travers le projet de loi sur la Réforme du crédit à la consommation, pour l'heure inscrit puis retiré de l'ordre du jour à l'Assemblée nationale. Sa réussite dépendra de la volonté des réseaux bancaires de jouer le jeu en acceptant de véritablement dissocier la commercialisation du crédit de celle du contrat d'assurance. Abandonner les produits générés par les garanties emprunteurs n'ira pas de soi, d'autant que les établissements bancaires ont une position confortable.

« L'enquête quantitative Dafsa que nous avons menée au mois de novembre 2009 montre que les particuliers ont

### Pour quelle(s) raison(s) avez-vous souscrit l'assurance emprunteur auprès de votre établissement prêteur ?



tendance à négliger le coût de l'assurance emprunteur, même s'ils se disent informés à 90 % de la possibilité de souscrire l'assurance auprès de l'opérateur de leur choix », commente Emmanuel Gorny,

chef de projet senior chez IHS Global Insight. L'étude fait ressortir l'aspect pratique de l'adhésion au contrat groupe du prêteur (voir le graphique), les autres raisons mises en avant arri-

vant loin derrière. *A contrario*, un peu moins de 20 % des sondés ont déclaré avoir souscrit un contrat auprès d'un établissement autre que celui qui leur a accordé un prêt.

Cette délégation d'assurance, note l'étude, est plutôt le fait des emprunteurs appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures et des ménages travaillant dans le secteur public, « ces derniers présentant une plus grande disposition à la délégation d'assurance car ils ont l'opportunité de souscrire leur contrat via une mutuelle de la fonction publique », précise Dafsa. Tout porte à croire que c'est sur cette cible de bons clients exigeants en mesure de négocier avec leurs banques que la libéralisation du marché trouvera à s'appliquer. Pour les autres, ce sera plus délicat... ■

JEAN-CHARLES NAIMI  
PAGES 12 ET 13

## LIBRE & FLEXIBLE DEPUIS 7 ANS

ALIENOR  
ACTIONS FLEXIBLE  
> Actions Europe à couverture (PEA)

ALIENOR OPTIMAL  
> Flexible - 0 à 100% actions ou obligations

ALIENOR PATRIMOINE  
> Patrimonial flexible

ALIENOR ALTER EURO  
> Régulier à objectif de plus de 5% par an



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'indice est l'indice composite de référence du fonds. Les prospectus sont disponibles sur simple demande ou sur le site. SGP agréée par l'AMF sous le n° GP 07-000009.

ALIENOR CAPITAL

Distribution : 05 56 81 17 22 - relations.partenaires@alienorcapital.com - www.alienorcapital.com

## ASSURANCE VIE

### Les contrats diversifiés ne sont plus exonérés d'ISF

PRÈS DE TROIS ANS APRÈS la saisie de la Direction de la législation fiscale par la FFSA, Bercy vient remettre en cause l'exonération d'ISF dont bénéficiaient les contrats d'assurance vie diversifiés non rachetables. Cette décision est d'autant moins bien accueillie que certains, à l'image de Dexia Epargne Pension, avaient cru pouvoir prendre les devants. Valéry Maizières, l'un de ses responsables, explique en ce sens que « pour sécuriser nos contrats, nous avons adressé un rescrit à l'administration fiscale qui, par absence de réponse, avait validé notre position adoptée d'ailleurs par l'ensemble des acteurs du marché commercialisant ce type de produits ». ■

Page 6

## MULTISUPPORTS

### Non prise en compte dans le bouclier fiscal selon le Conseil d'Etat

LES CONTRIBUABLES n'ayant pas suivi la doctrine administrative seront rassurés d'apprendre que le Conseil d'Etat a annulé, le 13 janvier dernier, pour illégalité, les dispositions de l'instruction du 26 août 2008 conduisant à prendre en compte, pour la détermination du droit à restitution, les produits des contrats d'assurance vie multisupports investis à plus de 80 % sur le fonds général. Le Conseil d'Etat affirme que les intérêts du fonds en euros de ces contrats ne sont pas acquis dans la mesure où le souscripteur peut les réinvestir dans les unités de compte et donc subir des fluctuations. ■

Page 4